

# VIVRE

A



PHOTO A. PORTE

# MOUTHIERS-SUR-BOËME

## *Le mot du Maire*

**L**e vote du budget supplémentaire est l'acte traditionnel de l'automne, pour un Conseil Municipal. J'ai envie d'écrire R.A.S., les modifications ne concernant que 3 % de la masse budgétaire (surtout les reports du budget 1991).

Les bâtiments commerciaux sont terminés et les abords en cours de réalisation. Je souhaite bonne chance aux commerçants acquéreurs. Les débuts sont encourageants.

Cependant, les actions auprès du tribunal administratif suivent leur chemin. Pourtant, lors de la deuxième visite d'inspection, M. BOURELY, Inspecteur Général des sites et monuments a confirmé la commune :

1/ dans ses choix d'urbanisation autour du champ de foire ;

2/ dans le tracé choisi pour la voie de contournement.

Cette confirmation a été donnée à l'issue d'une longue réunion à la Préfecture où les divers partenaires, ainsi que les opposants au projet ont été entendus.

Chacun a pu ainsi faire valoir ses arguments, une fois encore.

Ainsi confortés, nous allons donc enfin procéder à l'enquête d'utilité publique pour la voirie, que nous avons déjà différée à plusieurs reprises.

En ce qui concerne la côte à Bournet, les délais ne seront pas tenus.

L'entreprise est choisie par le Conseil Général (entreprise COLAS). Les travaux auront lieu en novembre et seront terminés avant Noël, de même que les aménagements des abords du champ de foire.

Je voudrais terminer sur un mot concernant les diverses actions de formation et d'insertion menées par la MJC et l'Association Boëme-Charraud Emploi.

Près de 50 personnes bénéficient aujourd'hui d'une nouvelle chance de formation, très individualisée. Les stagiaires ont pris provisoirement possession des locaux du champ de foire destinés à la nouvelle mairie en attendant un lieu, qui, j'espère sera intercommunal.

Réunion  
du Conseil Municipal  
du 2 septembre 92

Présents :  
MM. GERMON - TAMAGNA - BOUREAU -  
JOBIT - BREGEAS - DESVAGES - M<sup>me</sup> PORTE -  
MM. DEDIEU - GACHINOIS - M<sup>me</sup> FORGERON -  
M. LATHIERE - M<sup>me</sup> MANANT - VALLAT -  
DISCOEUR - M. BONNET  
Absents excusés :  
MM. CRUEIZE - BARBE - THUILLIER

## AMÉNAGEMENT DU BOURG

Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 9 juillet 1992 concernant l'aménagement du bourg et notamment le projet de contournement du bourg.

Cette délibération avait pour but de répondre à un courrier émanant du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture, du Ministère de l'Équipement, du logement et des transports.

Le Maire informe le Conseil que cette réponse a été faite en date du 10 juillet 1992, dont double adressé à Monsieur le Préfet de la Charente.

Il l'informe également qu'une réponse (datée du 10/08/92) à ce courrier, parvenue en mairie le 24 août 1992, précise que Monsieur BOURELY, Inspecteur Général des Monuments Historiques et des Sites devrait le rencontrer prochainement ainsi que le service instructeur.

## QUESTIONS DIVERSES

### ■ École maternelle

Le Maire présente au Conseil le décompte final des honoraires concernant le marché de maîtrise d'œuvre de l'école maternelle, qui s'élève à 29 056,00 Francs. Il présente également au Conseil le calcul des pénalités de retard établi par la D.D.E. et applicable à l'équipe d'ingénierie, d'un montant de 4 331,99 Francs.

Le Maire explique au Conseil que la commune peut appliquer ces pénalités de retard, en déduction du solde dû à l'équipe d'ingénierie.

Le Conseil décide de ne pas appliquer cette mesure et de régler à l'équipe d'ingénierie la totalité de ses honoraires sans tenir compte des pénalités de retard.

### ■ Fédération Nationale des maires ruraux : P.A.C.

Le Maire transmet au Conseil le communiqué de presse publié par la Fédération Nationale des maires ruraux concernant la P.A.C. (Politique Agricole Commune).

Le Conseil décide de prendre en considération les problèmes des agriculteurs de la commune, en ce qui concerne les conséquences de la P.A.C. sur le monde rural, et de transmettre leurs analyses et leurs propositions aux responsables de la Fédération des maires ruraux charentais dont le siège est à la mairie de Bignac.

### ■ Aménagement du C.D. 12 Route de la Côte à Bournet

Le Maire présente au Conseil les devis descriptifs et estimatifs concernant l'aménagement du C.D. 12, route de la Côte à Bournet, et notamment la création de parkings, trottoirs, pose de bordures et caniveaux.

Après avoir examiné ce devis qui s'élève à la somme de 290 836,85 F. TTC, le Conseil :

- accepte ce devis
- autorise le Maire à le signer
- demande à la D.D.E. de lui fournir un plan détaillé des travaux.

### ■ Assurance multirisques

Le Maire présente au Conseil :

- l'avenant d'extension de garantie multirisques concernant l'immeuble de la nouvelle école maternelle, d'un montant de 1 635,86 Francs ;
- l'avenant d'extension de garantie multirisques concernant l'immeuble sis "place du champ de foire" destiné aux services administratifs d'un montant de 1 457,48 Francs ;

établis par la Compagnie d'Assurances l'Alsacienne ;

- accepte les dits avenants
- autorise Monsieur Le Maire à signer les dits avenants.

### ■ Écoles publiques de La Couronne

Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 12 juin 92 refusant toute participation financière au fonctionnement des écoles primaires et maternelles de La Couronne.

Le Maire fait ensuite part au Conseil du courrier émanant de la Préfecture, suite à cette délibération, en date du 8 juillet 1992.

Ce courrier précise les obligations des communes en matière de participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques, et demande l'annulation de la délibération du Conseil du 12 juin 92.

Le Conseil :

- décide de retirer sa délibération du 12 juin 1992 ;
- donne son accord pour une participation éventuelle aux frais de fonctionnement des écoles primaires et maternelles de La Couronne uniquement dans les cas prévus par la loi.

Dans le cas des écoles de La Couronne, le Conseil exige de la commune de La Couronne qu'elle apporte les preuves que les conditions sont remplies pour les enfants de Mouthiers fréquentant ses écoles, avant toute participation financière.

### ■ Bibliothèque municipale

Le Maire rappelle au Conseil qu'un programme (N° 122) "Bibliothèque Municipale" a été ouvert lors du Budget Primitif 92 pour un montant de 100 000 F. à l'article 232.

Le Conseil décide le transfert de la somme de 28 993,73 F. de l'article 232 (travaux) à l'article 2147 (acquisition de matériel et mobilier).

### ■ Repas M.J.C.

Le Maire informe le Conseil qu'un repas de 30 couverts commandé par la M.J.C. de Mouthiers a été exécuté par le restaurant de la cuisine centrale.

Le Conseil décide de facturer à la M.J.C. le prix de revient de ce repas, soit la somme de 1 264,51 F. (42,15 F. par repas).

### ■ Communautés de communes

Le Maire donne lecture au Conseil du compte-rendu de la réunion du 11 juillet 92, qui a rassemblé les élus des communes du Syndicat du Pays Boëme-Charraud à savoir : La Couronne - Nersac - Vœuil et Giget - Roulet Saint-Estèphe et Mouthiers, et qui avait pour objet l'étude d'une éventuelle transformation de ce Syndicat en communauté de communes.

Les élus des communes citées ci-dessus ont confirmé leur volonté d'approfondir leur coopération intercommunale au sein du territoire de la Charte Intercommunale Boëme-Charraud.

### ■ Salle de sport

M<sup>me</sup> FORGERON, MM. DESVAGES, BRÉGEAS, TAMAGNA, BONNET et DEDIEU se proposent pour former un groupe de travail chargé de visiter différentes salles de sport.

### ■ Défense civile

Monsieur DEDIEU, délégué cantonal de la Protection Civile, fait part au Conseil des directives souhaitées par le Chef de District en ce qui concerne les consignes à diffuser auprès de la population en cas de catastrophe.

### ■ Petite-Rosselle

Le Maire fait part au Conseil de la visite en mairie, en juillet de M<sup>me</sup> HOFFMANN, d'origine Rosselloise, fille du Maire de Petite-Rosselle.

### ■ Tornade du 8 août 1992

Après en avoir délibéré, le conseil décide de déclarer la commune sinistrée, suite à l'orage et à la tornade du 8 août 1992, notamment en ce qui concerne les cultures de Tournesol.

# MJC Infos

## ÉCHOS

■ Les choristes "Chœurs de Boëme" se sont retrouvés pour un week-end travail et détente à Aubeterre.

L'expérience de l'an passé au Chambon, ayant été positive, elle a été renouvelée.

Au programme, des activités sportives, de la détente, mais surtout des répétitions avec apprentissage de chants nouveaux, répétitions par groupe puis mise en commun.

Ces rencontres très sympathiques sont très bénéfiques. Comme le constate le chef de choeurs : "dans un cadre nouveau, les choristes sont disponibles, détendus, motivés et attentifs et les résultats sont nettement meilleurs !"

## PROJETS

■ Les membres de l'association "Patrimoine" ont décidé de se retrouver le samedi 12 décembre pour une soirée traditionnelle charentaise.

Au menu, des plats charentais bien entendu, mais aussi des histoires, des chants et des contes charentais. Programme attrayant pour tous ceux qui aiment revivre le passé...



■ La crèche familiale ouvrira ses portes vraisemblablement le 1<sup>er</sup> décembre. Une directrice puéricultrice sera alors nommée, elle aura son bureau dans une salle de l'ancienne école maternelle.

Les travaux (bureau - sanitaires - salle d'accueil) ne seront peut-être pas totalement terminés, mais l'ouverture de la crèche se fera malgré tout.

Rappelons que l'enfant (de 10 semaines

## NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE

Présente

# L'IMPROPTU MÉDECIN

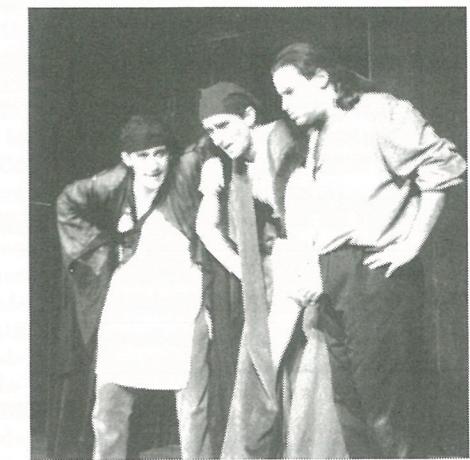
Un plateau, une toile de fond pour les changements rapides de costumes et le spectacle peut commencer.

Les acteurs joueront successivement "La jalouse du Barbouille" et le "Médecin Volant".

Dans la tradition du 17<sup>me</sup> siècle, où les comédiens s'installaient au beau milieu de la Grand Place, ce spectacle propose une rencontre avec Molière l'acteur, celui qui a parcouru pendant de longues années la France et ses Provinces, divertissant l'assemblée par les farces les plus cocasses, dans un jeu à "l'improviso".

Un théâtre populaire, un théâtre brut, où le spectateur est pris à témoin et où prime le jeu de l'acteur. Il ne se joue pas dans un théâtre, mais sur des tréteaux, ou dans la rue.

Un spectacle à ne manquer sous aucun prétexte.



## SAMEDI 14 NOVEMBRE 92 - à 21 h

### M.J.C. Jules BERRY

3, place de la Gare - 16440 MOUTHIERS - Tel. 45 67 84 38

mois les assistantes maternelles (formation - information - échange).

La crèche familiale sera gérée par le centre social MJC. Les parents paieront donc à la directrice de la crèche, les prix seront fonction des revenus et calculés selon un barème établi.

C'est donc la directrice qui paiera les assistantes maternelles et qui leur fera leur bulletin de salaire.

Cette formule protège l'enfant, garantit son bien-être et favorise de bonnes relations entre les adultes concernés.

■ La Chorale "Chœurs de Boëme" se produit :

- le 21 novembre dans l'église de Fléac pour fêter la Sainte Cécile à 18 heures.
- le 13 décembre, à l'église de La Rochefoucauld pour le concert de Noël à 17 heures.

- le 24 décembre pour la messe de Noël dans l'église Saint-Hilaire de Mouthiers avec les "gosses d'Angoulême" et l'"Arcana" de Ruelle à 22h 30.

Dans le cadre du POINT INFORMATION JEUNESSE, la M.J.C. Jules Berry organise un service de Baby Sitting.

Vous avez plus de 16 ans, le sens des responsabilités, vous aimez les enfants et vous souhaitez gagner de l'argent de poche, alors...

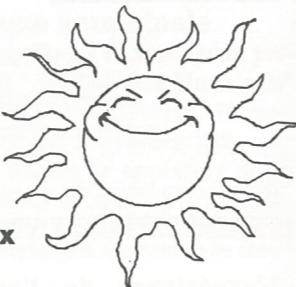
contactez-nous au 45 67 84 38.

Parents vous pourrez bientôt sortir en toute confiance.

## PROGRAMME CENTRE DE LOISIRS NOVEMBRE 1992

### MERCREDI 4 NOVEMBRE :

- activités manuelles
- piscine (départ 15h 15 - retour 18h 30)



### MERCREDI 18 NOVEMBRE :

- préparation de nourriture pour les oiseaux
- expressions corporelles

### MERCREDI 25 NOVEMBRE :

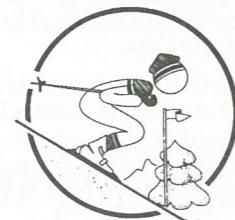
- jeux collectifs d'intérieur
- visite de la caserne des pompiers d'Angoulême (retour 18h)

## CINÉMA

Jeudi 5 Novembre  
LE DERNIER DES MOHICANS

Jeudi 3 Décembre  
LA CITÉ DE LA JOIE

2 week-end de ski pour les loisirs de l'hiver :



13 - 14 février 93 / 13 - 14 mars 93

Skiez à PIAU-ENGALY : 390 F.

## Association Locale des Parents d'Elèves - F.C.P.E. -

Le bureau de l'association s'est réuni le vendredi 2 octobre 1992 pour la première séance de l'année scolaire.

### Séance au cours de laquelle :

— nous avons décidé de faire un compte-rendu qui sera diffusé par le journal communal ;

— nous avons fait le bilan de l'assemblée générale du 26 septembre, bien qu'il fut positif, force est de constater que le nombre de parents présents est encore en régression, nous pensons que cela est dû à des empêchements ou au manque d'information tant qu'à l'intérêt de cette réunion.

— Mesdames, Messieurs,  
M. FOUCHE et M. LACOSTE seront les interlocutrices pour l'école élémentaire, étant donné que M. LE TURDU président de l'association n'a pas de contact quotidien avec ces enseignants.

— Outre le concours de belote qui aura lieu le samedi 05 décembre

1992 et le loto nous envisageons de créer une ou plusieurs autres activités, (concours de scrabble...) ceci étant encore à l'étude.

— l'Association est favorable à la reconduction du rallye lecture, l'avis

sera demandé aux enseignants. Toutefois, une autre activité peut être envisagée si ceux-ci le désirent, nous sommes ouverts à toutes propositions. Bien amicalement.

Le Bureau.

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SERA FERMÉE DU 8 NOVEMBRE AU 1er DÉCEMBRE POUR RÉAMÉNAGEMENT. RAPPORTER IMPÉRATIVEMENT TOUS LES LIVRES AU PLUS TARD LE SAMEDI 7 NOVEMBRE. MERCI.  
RÉOUVERTURE LE 2 DÉCEMBRE DANS L'ANCIENNE MATERNELLE.

Mesdames, Messieurs,  
Vous aimerez vivre avec Mouthiers et vous souhaiteriez participer à ses activités : Le Comité des Fêtes sera heureux de vous accueillir.

Pour tous renseignements : CAPLOT Serge - Tél. 45 67 82 09  
VINSONNAUD Patrick - Tél. 45 67 80 84

## Découvrir ou mieux connaître : "ACTION-JEUNES" !

### HISTORIQUE D'ACTION-JEUNES

Action-Jeunes est une nouvelle section (la cinquième) de l'association du Sporting Club de Mouthiers (ou SCM). Action Jeunes a été créée officiellement lors de l'Association Générale du SCM du 24 juin 1992. En effet, lors de cette assemblée, c'est après écoute de futurs membres d'Action Jeunes qu'à l'unanimité a été adoptée la création de cette nouvelle section au sein du SCM. Cette volonté de la part de jeunes de la commune ayant décidé de se réunir pour construire, ou encore de se regrouper pour réaliser des activités pour les jeunes de Mouthiers a donc plu et été retenue par les membres du SCM.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale de la section Action-Jeunes du SCM a eu lieu le samedi 17 octobre à 14 heures à la "Maison pour Tous". Malgré la diffusion de nombreuses convocations dans le bourg du village, mais aussi les différents hameaux de la commune, il faut souligner le petit nombre de présents à cette assemblée.

#### • Rapport d'activités :

Action-Jeunes étant une association très jeune, une seule et réelle activité a été réalisée. Cette activité est relative à la journée du 04 juillet 1992.

En effet, l'association avait organisé tout d'abord dans l'après-midi un concours de pétanque où les inscriptions furent très nombreuses et ceci bien que le temps ne soit pas de la partie. Plus tard, en soirée, un feu de Saint-Jean a été allumé (ou presque), avant un bal clôturant cette journée où tant de personnes répondirent présentes. Beaucoup de parents de membres d'Action-Jeunes eurent la gentillesse de participer à notre réussite.

Cette organisation avait permis aux jeunes de l'association de faire plus ample connaissance, mais aussi de remplir les caisses, celles-ci ayant alors les compteurs à zéro.

#### • Rapport financier :

Nous tenons à remercier le SCM pour sa subvention de 1 000 F. offerte généreusement pour notre lancement. Une deuxième subvention est en cours.

Il est à noter que les prochaines dépenses seront consacrées à l'aménagement du local.

#### • A propos du local :

Avant toute chose, nous tenons ici à remercier la Mairie de Mouthiers pour la mise à disposition d'un local à notre association, mais aussi pour ses diverses

aides qui témoignent d'une confiance à laquelle nous saurons faire honneur.

Ce local possède 4 pièces et est situé en haut du champ de foire jouxtant le bâtiment dit "future mairie". Cette gracieuse mise à disposition est contractuelle et ceci pour une durée d'un an. La remise officielle des clefs du local par Monsieur le Maire a été effectué le 12 juin 1992. Ce local sera synonyme de lieu de rencontre pour les membres d'Action-Jeunes afin de s'y retrouver, discuter, échanger des idées, se divertir et mettre sur pied nos futures activités. Il devra, après les aménagements nécessaires à réaliser, être un foyer au sens premier du terme c'est-à-dire un endroit où l'on se sente réellement bien, tout simplement.

Relativement, à ce même local, lors de l'Assemblée, il a été émis comme idée de mettre à la disposition de personnes non membres de notre foyer, qui je le rappelle est une propriété communale. Un système de "location" qui reste à définir pourrait permettre d'améliorer les équipements du local. Il paraît trivial de préciser que l'utilisation du foyer "hors locations" ne sera réservée qu'aux membres de l'association.

#### • Mise à connaissance d'informations :

Différentes lectures effectuées durant l'Assemblée ont permis aux membres d'Action-Jeunes de prendre connaissance d'éléments juridiques assez importants. Ainsi, le modèle de statuts proposés aux associations déclarées sous le régime de la loi de 1901 et du décret de la même année a été lu et commenté. De même, la convention de mise à disposition d'un local entre la Mairie de Mouthiers et Action-Jeunes a fait l'objet de commentaires. Le règlement intérieur d'utilisation du local visant à n'apporter aucune gêne ou nuisance au voisinage également a été exposé et a conduit à des remarques, des observations. Il va de soi que ces différents textes seront affichés dans notre local afin d'informer les nouveaux membres.

### PERSPECTIVES D'ACTIVITÉS

Les membres de l'Association présents à l'Assemblée ont émis le vœu de reconduire l'expérience de la fête du feu de la Saint-Jean (concours de boules - feu - bal). En effet, l'organisation déjà assurée par Action-Jeunes de cette festivité ayant été probante, il a semblé pertinent de renouveler cette manifestation, ce qui sous-entend que soit retenue sur le calendrier des fêtes de la commune cette date pour l'association (problème de réservation de la salle polyvalente communale). Lors de notre assemblée a été soulevée

également l'organisation du Nouvel An en collaboration avec la MJC. En effet, une délégation de la MJC dont nous remercions la présence, est venue émettre l'éventualité de l'organisation en commun entre Action-Jeunes et la MJC du Réveillon de fin d'année.

Cette idée a paru intéressante aux membres de l'Association mais aucune décision concrète n'a été prise. Il a été seulement demandé de fixer une date pour une réunion de concertation entre des membres d'Action-Jeunes et des responsables de la MJC.

La participation au prochain Carnaval en mars 1993 a aussi été envisagé. Action-Jeunes aimerait être présent pour célébrer le 10<sup>e</sup> anniversaire de cette fête très populaire sur la commune.

### COMPOSITION DU NOUVEAU BUREAU

Le renouvellement du bureau d'Action-Jeunes a été effectué lors de l'Assemblée Générale du 17 octobre 92.

Remarquons que ce renouvellement est synonyme de continuité ou de non-changement.

#### Présidence :

Président d'honneur : Jean-Claude SIMON

Président : Éric MICHAUD

Vice-Présidents : Cindy GONCALVES

Laurent SELVA

#### Secrétariat :

Secrétaire : Fabrice CHAUVERON

Secrétaire-adjoint : Pascal BENNACEUR

#### Trésorerie :

Trésorier : Richard BORREDON

Trésorier Adjoint : Arnaud BORREDON

### COMMENT DEVENIR MEMBRE D'ACTION-JEUNES ?

Il te suffira de te munir d'une carte d'adhérent dont la cotisation est fixée à 20 F.

Cet engagement pour les membres actifs de verser annuellement une somme, tout de même peu importante te permettra, entre autre, de te rendre au local réservé à Action-Jeunes. Si tu es intéressé par une éventuelle adhésion ou par de plus amples renseignements, contacte tout simplement une personne constituante du bureau dont tu as pu lire les noms précédemment.

Rejoins-nous.

Plus on est de fous, plus on rit !

# TAXI

7 jours

7

A. LADEUIL - BP11 MOUTHIERS  
TRANSPORT MEDICAL ASSIS  
TOUTES DISTANCES

TEL. | 45 67 39 89  
| 45 67 38 15



SERIGRAPHIE

PUBLICITE PAR L'OBJET  
CADEAUX D'ENTREPRISE  
PIN'S — IMPRIMERIE



TEL. : 45 67 81 39    B.P. 12 16440 MOUTHIERS/BOÈME  
FAX : 45 67 81 44

RADIO - TÉLÉVISION  
ÉLECTRO-MÉNAGER  
ÉLECTRICITÉ - DÉPANNAGES

J.-P. MANANT

16440 Mouthiers-sur-Boëme  
Tél. : 45 67 92 44

TOUS MATERIAUX DE CONSTRUCTION  
FER - BOIS - PVC - ISOLATION  
DALLAGE CARRELAGE - COUVERTURE  
MENUISERIE PVC & BOIS - ESCALIERS  
— DEVIS GRATUIT —

Sarl RICHION-DELAUNAY

ZE Les Rentes  
LIVRAISON 16440 MOUTHIERS  
Tél. 45 67 85 06

PLATRERIE - CLOISON SÈCHE  
ISOLATION - PLAFONDS SUSPENDUS

GENDRON Dominique

Les Agriers  
16440 MOUTHIERS  
Tél. 45 67 88 03

Entreprise S. SIMEONI  
Maçonnerie - Couverture  
Carrelage  
Neuf et Rénovation  
Plans - Devis

Le Brisset. 16440 Mouthiers  
Tél. 45.67.92.26

CECILE FORGERON  
TOUTES ASSURANCES

23, rue de la Boëme  
16440 MOUTHIERS-SUR-BOÈME  
Tél. : 45 67 82 85  
Fax : 45 67 80 62

Falon Métamorphose  
l'esthéticienne sera présente le :

- 21 novembre 92
- 29 décembre 92

Sur rendez-vous 45 67 83 69

Dans votre commune  
Chaussures

DEDIEU  
ACHETEZ A MOUTHIERS  
Choix, prix et qualité  
Tél. : 45 67 92 06

Garage MANON Christian  
AGENT RENAULT  
La Croix Ronde - 16440 Mouthiers sur Boëme  
Tél. 45 67 92 02

- Réparation toutes marques
- Prêt de véhicule pour toute intervention importante.

## SC MOUTHIERS FOOT



MENU

Assiette de fruits de mer

Terrine

Filet de Hérisson sauce normande

Magret de canard

Garniture légumes

Salade

Fromage

Framboisier

Café

AMBiance assurée

par les animateurs "SPHYNX".

Réservations :

VINSONNAUD P.	45 67 80 84
DESVAGES P.	45 67 82 16
ESCANDE J.	45 67 97 42
COMBEAU A.	45 67 97 99
PORTIER R.	45 67 93 94

## FOOTBALL - CHARENTE 92/93

SOUSCRIPtion VOLONTAIRE DES CLUBS DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Les lots devront être retirés dans un délai maximum de 3 mois après le tirage.

A défaut ils seront acquis au Comité Départemental. Tél. 45 61 44 83

AU PROFIT DU CLUB DE SC MOUTHIERS-FOOT



1<sup>er</sup> lot :

2<sup>ème</sup> lot :

3<sup>ème</sup> lot :

4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> lot : Lave-vaisselle encastrable

6-7-8 et 9<sup>ème</sup> lot : Caméscope - 10 TV

Prix du billet : 10 F.      Tirage le samedi 19 décembre 92      65 lots : valeur 125.000 F

Merci de votre participation

## COLLECTE DE MONSTRES MÉNAGERS

COUR DE LA MAIRIE - VENDREDI 13 NOVEMBRE 92

FAIRE VISITER NOS  
MONUMENTS :  
UNE FORMATION  
EST POSSIBLE.

Le service Patrimoine de la ville d'Angoulême se propose d'assurer la formation de personnes qui feraient visiter les monuments de leur commune et fourniraient les explications nécessaires aux touristes.

Cette formation aurait une durée d'une semaine environ, mais serait effectuée par journées ou demi-journées échelonnées dans le temps.

A Mouthiers, il serait certainement intéressant que des personnes puissent faire visiter l'Eglise et la Chaire à Calvin soit à des dates et heures fixes, soit sur demande.

Les personnes suffisamment disponibles et intéressées par cette activité et cette formation peuvent se faire connaître à la Mairie.

■ M. et M<sup>e</sup> André DUCLAUD, Bouchers à Mouthiers sur Boëme, ayant cessé leur activité au 01/10/92 remercient leur fidèle clientèle et la prient de se reporter chez M. et M<sup>e</sup> Régis MAURICE, Bouchers - Charcutiers à Mouthiers sur Boëme - Tél. 45 67 92 51 qui ont pris leur suite sur place et assurent les tournées.

■ Nous adressons nos sincères félicitations à M. Guy ROUSSEAU de Mouthiers qui vient de se voir remettre par M. le Préfet de la Charente les insignes de Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

## FOYER RÉSIDENCE

L'Amicale des personnes âgées

du Foyer-Résidence

a l'honneur d'inviter

la population de Mouthiers à leur  
**KERMESSE ANNUELLE**

qui aura lieu le

**DIMANCHE 22 NOVEMBRE 92**  
à partir de 14 heures.

TOMBOLA - BOISSONS - GATEAUX -  
VENTE D'OBJETS CONFECTIONNÉS PAR  
LES RÉSIDENTS (Poterie - Peinture  
sur tissus - Tricot - Bijoux - Soie...)

ANIMATION ET AMBIANCE ASSURÉES

**Circulation  
sur la RD 12**

A compter du 19/10/92 et jusqu'au 22/01/93 date de fin de pose de bordures et caniveaux et rechargeement de chaussée, la circulation sur la R.D. n° 12 sera restreinte comme suit :

1/ la circulation sera limitée à une voie pour la partie Bourg avec alternat de circulation.

2/ la circulation sera limitée à une voie en sens unique Sud/Nord pour la partie "Les Justices".

Une déviation sera mise en place sur les R.D. 427 et 42 dans les deux sens. La partie des Justices sera divisée par la voie du lotissement et V.C. n° 5 dans un sens de circulation. La V.C. n° 5 sera en sens unique Nord/Sud.

Pendant la durée du chantier aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise du chantier, de part et d'autre, sur une longueur de 30 mètres.

La vitesse autorisée sera limitée à 30 km/h sur l'emprise à la circulation.

Les dépassements sur l'ensemble de la zone sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation.

La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par Arrêté Interministériel du 15 juillet 1974. La pose, la fourniture et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise COLAS S.OUEST.

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité de la zone.

# CALENDRIER des FETES

## NOVEMBRE - 92

- Jeu. 5 • Cinéma M.J.C.  
"Le dernier des Mohicans"
- Sam. 7 • Fête des Scoots
- Sam. 14 • Dîner Dansant du Football  
• Théâtre à la MJC
- Ven. 20 • Calendrier 1993
- Sam. 28 • Dîner Dansant des donneurs  
de sang à Péreuil

## DECEMBRE - 92

- Sam. 5 • Don du Sang à Blanzac  
• Concours de Belote  
des Parents d'Elèves
- Mer. 9 • Inauguration Crèche-Bibliothèque
- Sam. 12 Nuit du cinéma
- Jeu. 31 Réveillon de la St-Sylvestre (MJC)

## Les Mots Croisés (Inédits) de J.P.B. — Problème N°9

### HORIZONTALEMENT :

- 1- Se répète quotidiennement.
- 2- Nid d'abeille - Découvert.
- 3- Font partir le jet.
- 4- Agoniser. Dans le Finistère.
- 5- Ouverture d'Egmont - Négatif - Soutient les pois.
- 6- Cheveux - Cube - Contraction.
- 7- Adverbe - Piquent les coursiers.
- 8- Possessif - Service rapide.
- 9- Feuilletés - Chute.
- 10- Spécialistes des hautes-œuvres.
- 11- Abattue - Qui va piano.

### Amis Lecteurs,

L'énoncé du problème n° 8 étant émaillé de nombreuses erreurs d'imprimerie, nous vous redonnons ci-dessous le texte exact des définitions erronées.

*Hor. 1 Écœurant*

*Hor. 5 A la botte de Cavanna*

*Hor. 7 Coutumes - Taches fauves et robes grises*

*Ver. IV Tout-à-fait résolu*

*Ver. VII Admiratif ? Pâques ou Pentecôte.*

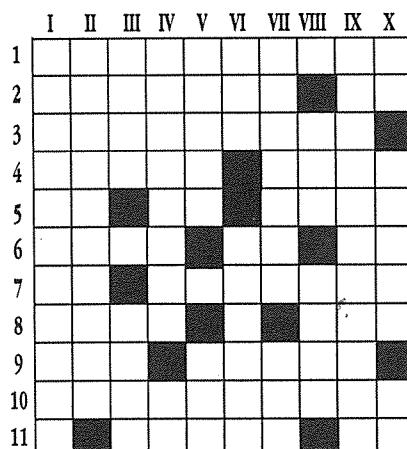
*Bravo à ceux qui auront rectifié d'eux-mêmes.*

*J.P.B.*

*PS : Solutions du n° 7 : Horizontal n° 5 lire ELPASO*

### VERTICIALEMENT :

- I- Remontent ce qui est bas.
- II- Vont avec les huiles.
- III- Qui tient à la grappe. Râper.
- IV- Manière de compter - Terme de psychanaliste.
- V- Possessif - Transport en commun.
- VI- Anglaise légère - Est encore novice.
- VII- Faire valoir ses appâts. Sigle d'Europe.
- VIII- Vallée marine - Elle en a vu couler de la flotte, en 41 !
- IX- Prendra de la graine.
- X - Petit lit - Stoppe - Note.



## SOLUTION DU PROBLEME N° 8

### HORIZONTALEMENT VERTICIALEMENT

- |                 |                  |
|-----------------|------------------|
| 1- NAUSEABOND   | I- NE - VU - SD  |
| 2- ESTONIE      | II- ASTERISQUE   |
| 3- TOLERANCE    | III- UTOPIE - RV |
| 4- REPUBLICIER  | IV- SOLUTIONNÉ   |
| 5- RITAL - ASE  | V- ENE - ALCOOL  |
| 6- VIEILLI      | VI- AIRELLE - MO |
| 7- US - OCELOTS | VII- BEAT - ILE  |
| 8- NO - ELOI    | VIII- NIA - OL   |
| 9- SURNOM - UN  | IX- NOCES - TOUE |
| 10- DEVELOPPEE  | X- EREPSINE      |

**SOLUTION dans le prochain numéro**

*Le prochain bulletin*

Il paraîtra début Décembre. Les articles et annonces des associations et particuliers devront être déposés à la mairie avant le 20 Novembre. Rappelons que les annonces concernent les activités prévues jusqu'au 10 du mois suivant (jusqu'au 10 janvier pour le n° de décembre par exemple). On évite ainsi les problèmes dûs à d'éventuels retards de parution.